



USSP Arts Martiaux
159 rue Marcel Cachin
37700 Saint-Pierre-des-Corps

INSCRIPTION 2025-2026

**KARATE KYOKUSHINKAI ENFANT / COMPETITION
Groupe 2 (10 à 13 ans) (2012 à 2015)**

à joindre au dossier d'inscription:

certificat médical (ou date RDV _____)
questionnaire médical

Renouvellement licence

A D H É R E N T	NOM _____	PRENOM _____
	DATE NAISSANCE _____	Sexe : Masculin <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/>
	ADRESSE _____	
	CODE POSTAL _____	VILLE _____
	TEL _____	MAIL (obligatoire) _____
	Personne à prévenir en cas d'urgence _____ TEL _____	

C O U R S	les catégories sont données à titre indicatif ; le professeur décide en fonction du gabarit et de l'expérience de l'enfant
	<p>KARATE KYOKUSHINKAI (Enfants de 2012-2013-2014-2015)</p> <p><input type="checkbox"/> groupe 2 (2012-2013-2014-2015) → mardi 17h45 - 18h45 <input type="checkbox"/> groupe 2 (2012-2013-2014-2015) → jeudi 17h45 - 18h45 <input type="checkbox"/> cours compétition → mercredi 18h00 - 19h00</p>
	Je demande la prise d'une licence à la FFK par le club.

Je soussigné _____ (ou responsable légal de l'enfant (si mineur)) inscrit aux cours de la section Arts Martiaux, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et des clauses suivantes :

- Les cours commenceront le premier jour ouvré du mois de septembre et se termineront le dernier vendredi du mois de juin. Il n'y aura pas cours les jours fériés et les vacances scolaires.
- Le certificat médical ou questionnaire de santé est exigé pour pouvoir monter sur le tatami. Tout changement d'état de santé de l'enfant doit être signalé à l'éducateur.**
- J'autorise Je n'autorise pas , les photographies ou films de mon enfant afin de promouvoir le club.
- Les parents ont l'obligation de vérifier la présence effective du professeur et la prise en charge de l'enfant avant de le laisser, les membres du bureau et le professeur ne pourront être tenus responsables en cas d'accident survenant en l'absence du professeur ou de personnel d'encadrement. Je m'engage à respecter le règlement intérieur du Dojo, consultable sur place. Les enfants sont sous la responsabilité des parents dès la fin du cours (sortie du tatami).

Fait à Saint Pierre des Corps, le _____

Signature de l'adhérent ou du responsable légal avec la mention " lu et approuvé".

5. Aucun remboursement ne sera effectué après la période d'essai sauf à titre exceptionnel et après décision du bureau de l'association (modalités à demander si besoin).

T A R I F	cotisation annuelle totale		détail du prix		REMISES	
	206 €		licence FFKDA 42 €	Adhésion 20 €	sur les heures de cours uniquement	
	Prix de revient d'une heure de cours : 1,37 €/h avec compétition 2,06 €/h sans compétition		Cours 144 €	à partir de l'adhésion du 2ème adhérent		réduction pour le 2ème adhérent -20 €
				réductions cumulables		réduction pour le 3ème adhérent -10 €
				nombre d'adhérents de la même famille :		réduction pour le 4ème adhérent -20 €
				Total remise		réduction pour le 5ème adhérent -20 €
206 €						
P A I E M E N T	TOTAL :		Pas de centimes		N° de chèque / banque	
	Montant		CHEQUE 1 : MINIMUM 60 €		Montant	
	ESPECES (totalité de la somme)					
	BON CAF					
	ANCV : chèques vacances/coupons sports					
	Chèque sport et bien-être					
Informations administratives		nom sur les chèques :				
		nom de l'adhérent :				